

Mettre en œuvre des solutions numériques avec les technologies blockchain

RS6410 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	326
Formacode(s)	31004, 30854
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/10/2023
Date d'échéance	18/10/2026

Certificateur(s)

ALYRA · SIRET : 82815245400041

ALYRA · SIRET : 82815245400033

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les technologies blockchain, en permettant des échanges de valeur économique et d'informations de manière décentralisée et infalsifiable sont en train de modifier profondément la manière d'exercer des professionnels de l'information. Cette technologie nécessite des compétences spécifiques pour être mise en œuvre ainsi qu'utilisée de manière sécurisée et conforme aux dispositions légales.

La certification s'adresse à un public de

professionnels et/ou diplômés qui souhaitent intégrer dans leurs domaines d'activités et pratiques professionnelles, les outils de la technologie blockchain et les compétences d'accompagnement à la transition technologique blockchain ; qu'ils soient spécialisés dans la gestion de projet, le conseil, la communication ou l'expertise technologique ; et disposant d'une réelle appétence pour l'innovation, les nouvelles technologies et en particulier la technologie blockchain.

Afin de déployer la technologie blockchain dans une activité ou un secteur donné, les professionnels doivent :

- Être capable d'évaluer la pertinence et la plus value de l'emploi d'une technologie blockchain dans un secteur ou une activité professionnelle (C1)
- Savoir réaliser une veille efficace garantissant la pérennité, notamment juridique, de leur projets blockchain (C2)
- Faire preuve d'organisation et de leadership pour accompagner une équipe dans la création et la valorisation d'une solution ou d'un projet blockchain (C3 et C4)
- Maîtriser les spécificités techniques de la blockchain en réalisant des transactions et en analysant celles déjà enregistrées sur la blockchain (C5 et C6)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Évaluer la pertinence de l'emploi d'une solution blockchain répondant à la problématique d'un secteur ou d'une activité, en analysant l'écosystème actuel et en identifiant les limites et la plus-value apportées par rapport à des technologies non-blockchain, afin de proposer une solution applicative au travers d'un projet blockchain adapté à la problématique identifiée.

C2. Analyser les enjeux juridiques et réglementaires d'un projet blockchain pouvant impliquer des actifs numériques, des biens meubles de type NFT ou le stockage de données sensibles dans une blockchain publique en étudiant la réglementation actuelle, la jurisprudence et les projets de lois à venir, afin d'assurer la conformité juridique d'un projet en cours et d'anticiper celle des projets à venir.

C3. Accompagner une équipe dans la définition, le développement des fonctionnalités et l'architecture d'une solution blockchain en fixant les objectifs collectifs et individuels nécessaires à la réalisation du projet afin d'optimiser chaque

étape de sa mise en œuvre.

C4. Adopter une posture de consultant en présentant et valorisant en détail les mécanismes nécessaires à la mise en place d'une solution blockchain avec l'utilisation d'un token, ses avantages, ses limites et l'économie découlant de son usage, lors d'une présentation pédagogique structurée et d'une démonstration d'usage du prototype afin de répondre à la problématique d'un secteur ou d'une activité spécifique.

C5. Réaliser des transactions sur une blockchain à destination d'une application décentralisée et/ou d'une adresse précise en utilisant un wallet (portefeuille numérique) dans le but de sécuriser l'intégrité des informations via une preuve traçable et visible sur la blockchain.

C6. Analyser l'historique d'un ensemble de transactions enregistrées par une blockchain en utilisant un explorateur de blocs afin d'extraire des informations nécessaires à un contrôle.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La mise en place et l'utilisation de technologies blockchain, sans vente de crypto-actifs pour compte de tiers, n'est pas soumise à une réglementation particulière.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Maîtrise des outils informatiques (Équivalent au Niveau 4 du Pix "être autonome dans toutes les situations courantes") ;
- Expérience professionnelle de 2 ans minimum ou diplôme de niveau 5 minimum, en gestion de projet, conseil, ou expertise informatique.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir suivi la formation associée dans son entièreté et rendu les livrables attendus pour l'évaluation avant la date de l'examen.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Le directeur pédagogique de l'organisme certificateur ou de son représentant ;
- Un professionnel de l'écosystème blockchain, extérieur à l'organisme de formation et de certification, et justifiant d'au moins deux ans d'exercice d'un poste à responsabilité ou de conseil dans ce secteur.

Base légale

Date de décision	18/10/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/10/2026
Date de dernière délivrance possible	18/04/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6410/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	202
Parcours menés à terme	189

Taux d'achèvement	94 %
Période	01/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	241
Montant total engagé	921 023 €
Coût moyen par dossier	3 822 €
Durée moyenne	121 h
Période	11/2023 – 09/2026
France compétences	73 %
OPCO	11 %
Reste à charge titulaire	11 %
France Travail	4 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.